



SURVIE

JOURNAL DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ



Le 17 décembre 2024

Depuis la pandémie, une augmentation marquée des cas d'agressions liés à la cohabitation avec des personnes vivant des enjeux d'itinérance, de troubles mentaux ou de toxicomanie est observable dans nos milieux de travail. Bien que la médiatisation de cette réalité ait incité la mise en place de plusieurs mesures visant à améliorer le **sentiment** de sécurité dans les installations de la STM, ces efforts demeurent insuffisants. Votre Comité de Santé-Sécurité a exprimé son mécontentement quant à l'importance insuffisante accordée à cette problématique, lors de la présentation du plan d'action « sûreté contrôle » à la fin novembre.

Il est impératif de comprendre que la sécurité ne doit pas seulement être seulement un sentiment, mais une réalité palpable. Les employé(e)s doivent non seulement se sentir en sécurité, mais évoluer dans des environnements où leur bien-être est effectivement protégé. Il s'agit de la responsabilité de l'employeur de mettre en place des mesures concrètes et durables pour tenter d'éliminer le danger à la source.

Lors de la présentation du plan présenté par l'équipe « sûreté contrôle », nous attendions avec impatience, des mesures claires et spécifiques pour renforcer la sécurité des travailleuses et travailleurs. Après la présentation, nous pouvons vous assurer que la clientèle se sentira plus en sécurité dans les installations de la STM.

Cependant, en aucun cas le plan de sécurité ne vise la sécurité des travailleuses et travailleurs.

- L'employeur exige une plus grande visibilité des travailleuses et travailleurs, ce qui sécurise les clients, mais nous cible davantage.
- La STM souhaite améliorer la rapidité d'intervention de leurs agents de « sûreté contrôle », mais les constables spéciaux continuent de se déplacer en métro, sans augmenter les effectifs dans la ville.
- La STM a également l'intention d'augmenter ses équipes de vigies, avec trois agents au lieu de deux, pour surveiller environ 3 000 caméras réparties dans le réseau. Ces trois agents auront donc 1 000 caméras à surveiller au lieu de 1 500 lorsqu'ils n'étaient que deux. Nous doutons de l'efficacité de cette mesure.



Ce plan est une insulte à l'égard de tous les travailleuses et travailleurs exposé(e)s.

À tous les membres confrontés à une clientèle difficile, votre équipe du Comité de Santé-Sécurité vous adresse ses félicitations pour votre courage et votre noble dévouement. Cependant, il est important de souligner qu'aucun travailleuse ou travailleur ne devrait exécuter ses tâches en situation de danger. Si vous ne vous sentez pas en sécurité pour effectuer votre travail, **nous vous recommandons d'utiliser votre droit de refus.**

La STM encourage fortement les déclarations (RAI) et les plaintes lors d'agressions, tout comme la partie syndicale. Toutefois, cela ne remplace pas l'absence de mesures concrètes pour éliminer ou diminuer les risques.

À la suite de notre menace de plainte à la CNESST, un comité a été créé afin de trouver paritairement des pistes de solution pour vous sécuriser. Souhaitons que ce comité, formé pour trouver d'autres mesures correctives visant à améliorer la protection des travailleuses et travailleurs, porte fruit et qu'il y ait une réelle ouverture de la STM aux propositions apportées.

Il est temps que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs de l'entretien. Est-ce vraiment trop demander?

Alors que l'année tire à sa fin, nous tenons à vous souhaiter que cette période des fêtes soit pour vous tous un moment de joie, de repos et de partage avec vos proches. Savourez ces moments précieux pour vous revitaliser et revenir avec énergie.

Joyeuses fêtes à vous et à vos familles!

Le Comité de Santé-Sécurité (CSN)